PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MAI 2003

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 15 mai 2003, accompagnée d'un ordre du jour comportant 55 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents

M. CARPENTIER, Echevin-Président,
Présidence de ~~M. DI RUPO, Bourgmestre;~~
Présents: ~~M. R. BIEFNOT,~~ Mme COLINIA, MM. ~~CARPENTIER,~~ DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT,~~ Mme GUEPIN, M.TAQUIN, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM.SPEER, MILLER, ~~SAKAS~~, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, nous allons débuter nos travaux. Merci. La séance est ouverte. Le procès-verbal de notre dernière réunion est à votre disposition. Je dois d'abord excuser l'absence de notre Bourgmestre, retenu comme vous le savez, par ses fonctions d'informateur; également excuser notre collègue Richard BIEFNOT qui est absent pour raisons de santé.

1e objet: POLICE - CIRCULATION.

a) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement sur collecteur à Cuesmes, Voie de Wasmes. Police 6002/CU/91

ADOPTE à l'unanimité – 1e annexe

b) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement sur collecteur à Cuesmes, rue Ferrer. Police 6002/CU/36

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

c) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement sur collecteur à Cuesmes, rue Ferrer et rue du Cerisier. Police 6002/CU/OD

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

d) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement sur collecteur à Mons, Chemin de la Masure. Police 6002/246

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

e) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite d'eau sur raccordements à Jemappes, avenue du Roi Albert et Mons, rue du Gouvernement. Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

f) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fuite d'eau survenue à Mons, à la jonction formée par les avenues des Guérites et du Pont Rouge. Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

g) Avis sur le projet d'Arrêté ministériel visant à réglementer la vitesse sur la route régionale N 543 à Hyon – rue Monte en Peine. Police 6002/N/543

ADOPTE à l'unanimité – 7e annexe

h) Mons. Diverses rues. Réglementation du stationnement. Uniformisation de la durée de stationnement dans l'ensemble du parc horodateurs. Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 8e annexe

2e objet: Politique des Grandes Villes – Convention – Transfert de subsides « Mesure 1.5 Rénovation de la Maison du CAP ». Approbation. Agence InfoJemappesFlénu.be 2.2.2.1

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

3e objet: Politique des Grandes Villes – Mesure « CALVA de Jemappes ».Acquisition et installation d'une cuisine – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence InfoJemappesFlénu.be 1.64

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

4e objet: Approbation du contrat de Sécurité et de Prévention 2003 (volet fédéral – Intérieur). Service Prévention 1.2003.15

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Il s'agit donc de l'approbation du Contrat de Sécurité et de Prévention 2003, la subsidiation venant du Fédéral, du Ministère de l'Intérieur. Le contrat de Sécurité a été signé avec l'Etat Fédéral pour une durée de deux ans, donc pour la période 2002-2003. Néanmoins, il est transmis pour 2003 sous forme d'avenant afin de respecter le principe d'annuité budgétaire. Au niveau de l'évaluation, à ce jour, un rapport d'évaluation du programme a été soumis au Conseil le 5 juillet 2001. D'autre part, un rapport d'activités intermédiaire pour la période 2002 a été approuvé par le Collège très récemment. Il est à la disposition des Conseillers qui le souhaitent au Secrétariat Communal. Un rapport d'évaluation sera présenté au Conseil à l'automne, lors de la période des négociations pour la reconduction du contrat. Toutefois, le plan social

intégré a fait l'objet d'un rapport d'évaluation au Conseil communal du 18 novembre dernier. Les axes de travail sont au nombre de cinq. Ils sont définis comme suit: axe 1: renforcement de la politique communale de prévention, coordination du projet, information de la population. Axe 2: intégration des groupes cibles spécifiques, programme de développement social dans cinq quartiers de logements sociaux, travail de rue, accompagnement social, mise en place de projets collectifs à l'échelle du quartier, soutien des initiatives des habitants, coordination sociale, animation sociale de quartiers, journaux de quartiers, service de médiation de quartiers, gestion des tensions et conflits entre les habitants sur toute l'entité montoise. Programme scolaire: organisation de formations à la gestion de la violence pour les enseignants de tous réseaux confondus, intervention dans les écoles lors d'une situation de violence, création d'un observatoire d'intégration socio-pédagogique, soutien aux projets initiés dans les écoles par le corps enseignant et les élèves, collaboration avec le Service d'Aide à la Jeunesse, mise à disposition d'un universitaire pour développer des collaborations et des synergies entre l'Aide à la Jeunesse et le Service de Prévention. Accompagnement des personnes sans abri, versement de la subvention CPAS permettant l'engagement de deux travailleurs sociaux et demi-affectés à l'hôtel social. Axe 3: approche des toxicomanies, programme de prévention des assuétudes, organisation de modules de formation à l'approche des toxicomanies à destination de tout acteur de première ligne, organisation de formations à l'intention des enseignants du primaire en collaboration avec l'Université de Mons-Hainaut, organisation d'actions de prévention des assuétudes au niveau du centre Intermezzo, structure d'accueil et d'hébergement pour toute personne utilisatrice de produits dont elle est dépendante, suivi et accompagnement psychosocial, gestion de la crise. Maison d'accueil socio sanitaire Parenthèse, accueil, écoute, information, orientation, resocialisation et réinsertion socioprofessionnelle des usagers, pré-passerelle d'accès pour usagers particulièrement exclus des circuits d'aides, dépistage et traitement des problèmes sociaux et médicaux associés à la prise de drogue, sevrage, élaboration d'un programme de substitution. Axe 4: techno-prévention et prévention situationnelle. Service de lutte contre le cambriolage. Trois conseillers en techno-préventif et trois ouvriers proposent des visites réactives suite à un cambriolage. Sécurisation du logement par des moyens techniques, des conseils techno-préventifs et des primes communales de sécurisation, campagne de prévention des vols de ou dans les véhicules et pickpockets, création d'affiches et tracts, projet de sécurisation des professions à risques, séances de formation aux libraires, augmentation de la sécurité des personnes âgées par Télé Assistance, paiement du salaire d'une assistante sociale de Télé

Assistance et prise en charge des frais d'installation et d'abonnement du système de veille pour les personnes en situation sociale et financière précaires. Contrat de transition professionnelle: huit ouvriers mi-temps affectés au service Voirie et sept animateurs mi-temps affectés dans les maisons de quartiers. Service de prévention et de traitement des taggs: un contremaître et quatre ouvriers affectés à des actions de traitement des taggs atteignant les façades des habitations et des bâtiments publics dans le Centre-Ville et les quartiers environnants. Projet de sécurité dans les transports en commun, analyse des phénomènes de criminalité dans les TEC et propositions d'actions, assistants de quartiers: 8 APS sont affectés sur les lignes à risques des TEC à des moments critiques pour prévenir tout acte d'agression et de vandalisme. Assistants de prévention et de sécurité, présence visible en assurant une surveillance en rapportant aux autorités compétentes des faits relevant d'assistance aux citoyens ou en renvoyant vers d'autres services ou en chargeant d'autres services d'effectuer certaines tâches. Sécurisation des logements sociaux: deux concierges sont affectés aux deux tours de logements sociaux de la Cité du Coq de Jemappes, permettant d'être le relais entre les habitants, la Sorelobo et la Ville de Mons. Axe 5: approche de phénomènes de criminalité spécifique, prévention sécurité routière, rapatriement des personnes en abus d'alcool durant les festivités de la Ducasse montoise à leurs domiciles, opération développée en collaboration avec les responsables "Young Driver". En conclusion, la méthodologie propre au Contrat de Sécurité et de Prévention montois et qui s'est affiné d'année en année, se maintient. Ainsi, non seulement, le principe de subsidiarité a toujours été respecté, mais un partenariat toujours plus large se construit avec les institutions locales publiques et privées des plus variées et complémentaires. A titre d'exemples citons: la Sorelobo, le Centre Public d'Aide Sociale, la Police locale, La Ligue des Familles, l'asbl Au Four et au Moulin, le Service d'Aide à la Jeunesse et le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse, l'asbl Responsables "Young Driver".

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui, Monsieur le Président, je voulais simplement faire une remarque, me réjouir de la collaboration, puisqu'il s'agit ici du volet Fédéral, avec le Ministère de l'Intérieur et de signaler qu'on obtenait donc 1.593.000 EUR de subsides du Ministère de l'Intérieur et donc de m'en réjouir. Je vous remercie.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je vous remercie d'avoir fait une présentation parce que je l'avais demandée en Commission, ce serait mal venu, je trouve, de dire point 4, pas de problèmes et que cela passe comme cela, alors qu'il s'agit, Monsieur BEUGNIES vient de le rappeler, d'un million 600 mille euros,

ce n'est quand même pas n'importe quoi, donc c'est bien qu'il y ait eu une présentation. En général, quand ce sont des dossiers reconduits, puisqu'il s'agit bien d'une reconduction ici, on a trop tendance à dire, bon, c'est une reconduction, c'est comme avant donc on laisse passer sans débat. J'avais donc demandé aussi en Commission qu'il y ait une évaluation et vous nous l'avez annoncée pour le mois d'octobre, donc, satisfaction de ce côté-là aussi mais, évidemment, il y a un décalage dans les dates, entre le moment où on vote la reconduction et le moment où on va faire l'évaluation. Donc, pour ce qui nous concerne, pour notre groupe, nous nous réservons d'intervenir sur l'évaluation beaucoup plus que sur la reconduction et, en attendant, nous allons nous abstenir sur ce point, en attendant que l'évaluation soit faite en octobre comme vous l'avez annoncé.

L'Assemblée passe au vote et donne le résultat suivant:

36 OUI: M. MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, Mme AGUS, M. LECOCQ

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 11e annexe

5e objet: Dénomination d'une Place dans le Site des Grands Prés. 2e Telex

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

6e objet: Service Incendie. Acquisition de ventilateurs à pression positive. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

7e objet: Service Incendie. Équipement pour salle de gymnastique sur site caserne. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

8e objet: Service Incendie. Acquisition de matériel bureautique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Budget extraordinaire 2003. SI

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

9e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie du chef d'infraction en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
Contentieux Urbanisme

Monsieur VISEUR, Conseiller: Brièvement, juste pour faire remarquer que, une fois de plus, nous autorisons la Ville à se constituer partie civile quand l'audience est passée puisque c'était le 12 mai, c'est devenu une quasi-tradition. Je sais qu'on essaye de réagir, mais j'insiste quand même ou alors cela n'a pas de sens, c'est la dernière fois en tout cas que nous votons positivement, parce que si cela continue comme cela, ce sont des votes dépourvus de sens et on s'abstiendra. On n'autorise pas alors que l'audience a déjà eu lieu.
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Comme je vous l'ai dit en Commission, nous avons fait les remarques d'usage au service concerné.

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

10e objet: Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics lors de deux accidents survenus les 5.8.2001 et 8.8.2001 à Cuesmes. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 17e annexe

56e objet: Personnel non enseignant. Indemnités pour frais funéraires. 1e 2677

ADOPTE à l'unanimité – 18e annexe

11e objet: Affaissement de terrain Avenue du Champ de Bataille, 42 à Jemappes. Sondages et investigations. Application de l'article 249 de la Loi communale. Ratification de la décision du Collège du 19.3.2003. 3e DPTBO/2003/AB/5

ADOPTE à l'unanimité – 19e annexe

12e objet: École d'Epinlieu - Réfection menuiseries extérieures Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003/SUB.722.050/DP

ADOPTE à l'unanimité – 20e annexe

13e objet: Crèche de Mons - Réfection menuiseries extérieures Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003/844.195.DP

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

14e objet: Église St-Martin à Ghlin - Corniches et toitures. (Phase I). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2002.790.191.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 22e annexe

15e objet: Acquisition de véhicules Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003.136.041.042.FW

Madame BROHEE, Conseillère: Merci, Monsieur le Président. Ce point concerne l'acquisition de diverses camionnettes et d'un camion, le remplacement des véhicules de service ne pose aucun problème. En Commission, on m'a informée que dès à présent l'achat de nouveaux véhicules ne s'effectuait que suite à un déclassement de matériel roulant de la même catégorie. Est-ce que vous pouvez nous informer de l'état d'avancement de l'audit des assurances sur les véhicules de la Ville qui avait été annoncé lors de la présentation du budget 2003 et, dans la continuité de cet audit, un cadastre de tous les véhicules de la Ville qu'ils soient en propre ou en leasing sera-t-il établi et sera-t-il mis à la disposition des Conseillers? Merci.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: L'appel d'offres concernant cet audit a été lancé et nous avons reçu quatre offres, donc, le Collège statuera très prochainement sur la désignation de l'adjudicataire. Le cadastre des véhicules existe, bien entendu.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Le cadastre des véhicules existe et il est consultable par n'importe quel Conseiller, je suppose?

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: On l'enverra aux chefs de groupe, ça va?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ma demande est surtout: est-ce qu'il est consultable sur simple demande?

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Oui, sans problème.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Parce que ce n'est pas la peine de multiplier les papiers, s'il est consultable, cela me suffit. Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

16e objet: Hall Omnisports d'Havré - Extension. Lot 3: chauffage Approbation du décompte final. 3e 1e E/94.764.122. 00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 24e annexe

17e objet: Réfection des trottoirs et accotements. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation. 3e 2e E/2003.421.060.00.HJ

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

18e objet: BEFFROI - Travaux de rénovation - Phase IV. Approbation de l'avenant n° 2. 3e 1e E/99.SUB.771.024.MG

Monsieur BROHEE, Conseillère: Ce point concerne un deuxième avenant à la phase 4 des travaux de rénovation du Beffroi. Le premier avenant consistait simplement en la

conversion du montant en francs belges en euros. Le second avenant concerne un impact financier de 753.543 EUR TVA comprise, soit près de 17 % de la phase 4 initialement prévue. Ce montant est constitué de montants en moins et de montants en plus, en moins pour 285.061 EUR et en plus de près de 908.000 EUR. Tous les montants en plus et en moins sont détaillés dans un document des plus précis et la majorité des montants en moins, c'est là-dessus que je vais m'attacher, sont justifiés soit par une modification du phasage des différents travaux ou par des considérations techniques très pointues. Un point cependant a retenu mon attention. Il s'agit de l'abandon du relevé de l'inclinaison de la flèche du Beffroi. Dans la justification qui est reprise dans le dossier, il est mentionné qu'il y a déjà eu quelques relevés mais que le géomètre qui avait été désigné n'a pas pu continuer son travail puisque les marques précédemment inscrites sont devenues introuvables suite à des travaux de voirie. Il a été dès lors décidé, pour des raisons économiques et c'est mentionné tel quel dans la justification, qu'il était plus adéquat de supprimer ce poste d'ouvrage. Ce poste est estimé à 2.138 EUR, on voit que c'est un montant qui n'est pas des plus importants, c'est quand même assez interpellant car tout mouvement anormal de la flèche ne sera pas détecté immédiatement et cela peut avoir comme conséquence possible la nécessité de travaux lourds qui entraîneraient des frais beaucoup plus importants ou pire, un affaissement, mais bon, je crois qu'on ne devrait pas en arriver là. C'est pourquoi je vous demande de me confirmer que c'est effectivement pour des raisons économiques telles que mentionnées dans le rapport que ce poste a été supprimé. Et pourquoi le principe de précaution n'a-t-il pas été appliqué?
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Oui, je vous ai fourni la réponse à cette question, suite à votre demande en Commission, donc, si vous voulez lire la réponse. L'auteur de projet avait prévu des relevés de l'inclinaison de la flèche du Beffroi dans chacune des phases, celles-ci ayant lieu, l'auteur de projet a pu se permettre de retirer le poste de la phase 4. Trois relevés cependant étant encore possible via la phase 5.
Madame BROHEE, Conseillère: Est-ce que vous pourriez m'expliquer, en ce qui concerne les phasages, parce que la phase 5 est déjà en cours d'exécution. Donc, dans le cahier des charges de la phase 5, il est bien prévu qu'il y aura des relevés de l'inclinaison.
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Oui, il y a trois relevés encore possible dans la phase 5.
Madame BROHEE, Conseillère: Ca va, je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

19e objet: Mission d'auteur de projet (architecture) pour divers travaux d'aménagement à réaliser dans les bâtiments scolaires (lot 1) et les bâtiments culturels (lot 2). Approbation des cahiers spéciaux des charges - conventions et détermination du mode de passation des marchés. 3e 1e E/2003.104.032.050.TO

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

20e objet: Cure Ste Waudru - Toiture du garage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003.790.184.DP

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

21e objet: Bâtiments Communaux - Décontamination asbeste + réisolation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2002.104.021.AS

ADOPTE à l'unanimité – 29e annexe

22e objet: Modification de la voirie vicinale rue Taille des Vignes à Havré. Proposition à la Députation Permanente 3e 2e A/8341/IDC/7/27

ADOPTE à l'unanimité – 30e annexe

23e objet: Modification de la voirie vicinale rue Ste Appoline à Obourg (chemin vicinal n° 2) Proposition à la Députation Permanente 3e 2e A/8340/IDC/13/33

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

24e objet: AMAS (Centre Éducatif Léo Collard) - Fourniture et pose de clôture métallique. Approbation de l'avenant n° 1. 3e 1e E/2002/735.112.AS

ADOPTE à l'unanimité – 32e annexe

25e objet: AMAS (Centre Éducatif Léo Collard) – Acquisition et pose de stores + revêtement de sol. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003.735.077.CV

ADOPTE à l'unanimité – 33e annexe

26e objet: AMAS - École Technique et Horticole, Avenue Reine Astrid à Mons - Travaux de rénovation. Approbation du projet remanié, de l'avis de marché et détermination du mode de passation. 3e 1e E/92.735.143.00.FW

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, les travaux de rénovation repris dans ce dossier ne posent pas de problèmes. La question qui vient à l'esprit, c'est le timing de ce projet. Il faut savoir que lors du Conseil communal du 8 mars 1994, un projet relatif aux travaux de rénovation de l'Ecole Horticole a été délibéré au Conseil communal. Une seconde délibération a eu lieu en date du 2 avril 1998. Le 27 juin 2001, une promesse ferme sur le projet a été transmise par le Fond des Bâtiments Scolaires donc, dès le 27 juin 2001 et cette

promesse ferme a été aussi confirmée le 15 octobre 2001 par la promesse de principe de l'intervention du Fond Communautaire de Garantie. Donc, depuis le 15 octobre 2001, il apparaît que ce dossier est resté en traitement au sein de notre commune. J'ai posé cette question en Commission, vous avez eu l'amabilité de me répondre par écrit et je vois, effectivement, qu'un nouveau projet devait venir de l'Echevinat de l'Instruction Publique donc, est-ce que vous pouvez me répondre que ce dossier est, depuis octobre 2001, au sein de l'Echevinat de l'Instruction Publique?

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Le projet a été remanié à la demande de Monsieur DARVILLE, Echevin de l'Instruction Publique, et donc, il arrive maintenant à l'approbation du Conseil communal.

Monsieur DARVILLE, Echevin: Madame BROHEE, quand on arrive dans une mandature et qu'un projet ne convient pas, on prend la peine de l'étudier et s'il ne vous convient pas, on remodèle ce projet. C'est ce qui s'est passé dans ce cas-ci, donc, puisqu'il y a une nouvelle philosophie dans l'école, il y a une nouvelle direction, il y a une augmentation de la population plus que sensible puisque nous avons fait une augmentation de plus de 10 %, donc, nous avons dû revoir un peu les orientations et dès qu'on change les orientations d'un projet, évidemment, il faut recommencer les procédures.

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

27e objet: AMAS Mons (Centre Éducatif Léo Collard). Réfection des parois verticales salle de gymnastique et réfectoire - Lot 1: peinture - Lot 2: menuiserie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003.SUB.735.078.CV

ADOPTE à l'unanimité – 35e annexe

28e objet: AMAS Mons (Centre Éducatif Léo Collard). Remplacement du revêtement de la salle de gymnastique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003.SUB.735.079.CV

ADOPTE à l'unanimité – 36e annexe

29e objet: Aménagements de sécurité aux abords des sites scolaires – Triennal 2001/2003. Année 2002. Approbation du projet et de l'avis de marché rectifiés.
3e 2e E/2002.TRI.421.054.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

30e objet: Acquisition matériel et outillage – service Électromécanique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003.104.016.DP

ADOPTE à l'unanimité – 38e annexe

31e objet: Projet "Mont de Piété" - Mission de maîtrise d'œuvre - Sélection des candidats. Information au Conseil Communal du mode de passation et de l'avis de marché approuvés par le Collège en application de l'Article 234 de la Loi Communale.
3e 1e E/2003.772.170.03/TO.AB.LO

ADOPTE à l'unanimité – 39e annexe

32e objet: Requalification de la façade de l'îlot de la Grand-Place. Ratification du cahier spécial des charges revu. 3e 1e E/2003.569.090.AB/TO

Madame MERCIER, Conseillère: Merci, Monsieur le Président. On a déjà beaucoup épilogué sur la restauration de la façade de l'îlot de la Grand-Place. Je crois savoir, d'après le dossier, que des propositions pourront être faites selon un processus que je ne détaillerai pas ici, mais la question qui me vient à l'esprit est la suivante: faut-il vraiment comprendre - il me semble que je n'ai jamais vu cela ailleurs mais peut-être que je me trompe – que les offres non retenues pourvu qu'elles soient jugées conformes seront rémunérées? Il me semble que ce n'est pas l'habitude mais, oui, c'est un concours, et je suis étonnée et heureusement surprise d'ailleurs, que ceux qui ont travaillé soient rémunérés, mais je voulais me le faire préciser d'une manière formelle. J'ai une deuxième question, je la poserai après votre réponse, Monsieur le Président.
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Oui, c'est prévu tel quel dans le cahier des charges. Les esquisses sont rémunérées.
Madame MERCIER, Conseillère: Même ceux qui ne seront pas retenus, seront rémunérés?
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Oui.
Madame MERCIER, Conseillère: Merci, déjà pour ceci. Alors, ce dossier m'inspire une autre réflexion, elle me vient du règlement communal d'urbanisme, je précise, année 2000, donc c'est avant cette mandature. Mais je lis quand même quelque chose d'intéressant, on dit ceci: dans la mesure du possible, les arbres et ensembles d'arbres existants sont préservés et ce capital végétal est développé. Il me semble que si c'était la politique de la Ville en 2000, cela ne semble plus être une priorité en 2003. On coupe, on élague à qui mieux mieux, on dénude. Et je n'en veux pour exemple, je ne prendrai que celui-là mais il y en a d'autres, je prendrai cet exemple du Boulevard Churchill parce que j'ai été alertée par un certain nombre de riverains, la bordure verte protégeait quelque peu les riverains du bruit et de la pollution. Après le passage des tronçonneuses, il ne reste pratiquement plus rien entre le ring et les habitations. Mais je voudrais que l'on m'explique un peu les raisons de ces razzias parce qu'il n'y avait pas d'arbre malade…

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Madame, je vous arrête parce que cela n'a rien à voir avec le point. Si vous le voulez, vous pouvez poser une question, je veux bien transmettre votre intervention au service et vous répondre.
Madame MERCIER, Conseillère: C'est-à-dire que c'était dans le dossier du numéro 32. Non, il n'y a pas de plantations mais le règlement communal d'urbanisme parlait d'un certain nombre de choses…
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Dans l'îlot de la Grand-Place? Il n'y a pas de plantations… Bien entendu, on doit le respecter dans tous les dossiers d'urbanisme, notre règlement.
Madame MERCIER, Conseillère: Monsieur le Président, je profite de cette opportunité de règlement communal…
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Je prends acte de votre question et on vous enverra des réponses ou si vous voulez, vous posez la question la fois prochaine et on vous répondra.
Madame MERCIER, Conseillère: Enfin, vous avez déjà entendu ma question maintenant, donc, si j'ai une réponse avant, je ne demande pas mieux, merci Monsieur le Président.

ADOPTE à l'unanimité – 40e annexe

33e objet: Projet "Requalification du Musée des Beaux-Arts" (Phasing-out) – Sélection des candidats. Information au Conseil Communal du mode de passation et de l'avis de marché approuvés par le Collège en application de l'Article 234 de la Loi Communale.
3e 1e E/2003.772.170.01/TO/AB/LO

ADOPTE à l'unanimité – 41e annexe

34e objet: Projet "Anciens Abattoirs" (Phasing out) - Mission de maîtrise d'œuvre - Sélection des candidats. Information au Conseil Communal du mode de passation et de l'avis de marché approuvés par le Collège en application de l'Article 234 de la Loi Communale. 3e 1e E/2003.772.170.02.TO.AB.LO

ADOPTE à l'unanimité – 42e annexe

35e objet: Projet "Valorisation Urbaine" (Phasing out). Modification du cahier spécial des charges. Ratification. 3e 1e E/2003.569.091AB.TO

Madame BROHEE, Conseillère: Monsieur le Président, la ratification de la modification du cahier spécial des charges concerne une modification des barèmes d'honoraires accordés aux équipes d'architectes qui déposeront projet et qui obtiendront le marché. En fait, il y a une revendication, cette modification apparaît suite à une réunion qui a eu lieu entre la Ville et les équipes qui ont été retenues donc, en fait, les architectes ont revendiqué

entre autres, le passage à la catégorie 4 de la norme déontologique pour les bâtiments non classés et à la 5ème catégorie pour les bâtiments classés. En fait, ces incitants financiers risquent de créer quand même des précédents dans les relations de la Ville avec des fournisseurs potentiels d'autant plus qu'on a déjà eu un cas que j'ai mentionné au Conseil communal du mois de février ou du mois de mars, où on accordait une prime supplémentaire à l'entrepreneur qui obtenait le marché pour autant qu'il respecte les délais. Donc, on est en train d'entrer dans la mise sur pied d'une jurisprudence qui est quand même coûteuse pour la Ville. Je me pose la question, d'abord quel est l'impact budgétaire de cette modification de changement de catégorie et la deuxième question qui est plus de fond, est-il normal que la Ville cède à la pression d'architectes qui ont pourtant posé leur candidature au départ en connaissance de cause, des barèmes qui étaient proposés.
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Madame, d'abord c'est une convention, donc une convention cela se négocie. Et vous avez la réponse que je vous ai fournie aujourd'hui avec un exemple sur les différences par catégorie. Un exemple qui est calculé sur un montant de 1 million d'euros. Dans la farde que je vous ai remise…
Madame BROHEE, Conseillère: Oui, je vous remercie pour l'ensemble des réponses mais d'abord, je n'ai pas eu l'occasion de les lire et puis je crois qu'il est important que l'ensemble des Conseillers soient informés des réponses et que je n'en bénéficie pas seule.
Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Nous travaillons à livre ouvert. Alors, est-ce qu'on peut voter le point? Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité – 43e annexe

57e objet: Mons. Projet Phasing Out Objectif 1 Hainaut – Valorisation de la Collégiale Sainte-Waudru. Phase 1: Études – partie scénographie. Auteur de projet. Approbation de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2003.790.183.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 44e annexe

36e objet: Remploi de fonds à concurrence de 12.394,67 € destiné à financer les honoraires de stabilité à l'Auberge de Jeunesse. Gestion financière 5997

ADOPTE à l'unanimité – 45e annexe

37e objet: FABRIQUES D'ÉGLISE
Approbation des budgets généraux des recettes et des dépenses pour l'exercice 2003.
a) Notre-Dame de Messines à Mons. GF 79001

ADOPTE à l'unanimité – 46e annexe

b) Sainte-Waudru à Mons GF 79002

ADOPTE à l'unanimité – 47e annexe

c) Saint-Nicolas en Havré à Mons GF 79003

ADOPTE à l'unanimité – 48e annexe

d) Sacré-Cœur à Mons GF 79004

ADOPTE à l'unanimité – 49e annexe

e) Sainte-Elisabeth à Mons GF 79005

ADOPTE à l'unanimité – 50e annexe

f) Saint-Remy à Cuesmes GF 79006

ADOPTE à l'unanimité – 51e annexe

g) Saint-Martin à Hyon GF 79008

ADOPTE à l'unanimité – 52e annexe

h) Sainte-Waudru à Ciply GF 79009

ADOPTE à l'unanimité – 53e annexe

i) Saint-Denis en Brocqueroye à Obourg-Saint-Denis. GF 79011

ADOPTE à l'unanimité – 54e annexe

j) Sainte-Vierge à Nimy. GF 79012

ADOPTE à l'unanimité – 55e annexe

k) Saint-Martin à Ghlin GF 79013

ADOPTE à l'unanimité – 56e annexe

l) Saint-Martin à Harveng. GF 79016

ADOPTE à l'unanimité – 57e annexe

m) Saint-Martin à Havré GF 79017

ADOPTE à l'unanimité – 58e annexe

n) Saint-Léger à Havré-Ghislage GF 79018

ADOPTE à l'unanimité – 59e annexe

o) Sainte-Barbe à Flénu GF 79019

ADOPTE à l'unanimité – 60e annexe

p) Saint-Martin à Jemappes GF 79020

ADOPTE à l'unanimité – 61e annexe

q) Saint-Vincent à Mesvin GF 79022

ADOPTE à l'unanimité – 62e annexe

r) Saint-Brice à Nouvelles GF 79023

ADOPTE à l'unanimité – 63e annexe

s) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien GF 79024

ADOPTE à l'unanimité – 64e annexe

t) Saint-Amand à Spiennes GF 79025

ADOPTE à l'unanimité – 65e annexe

u) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain GF 79026

ADOPTE à l'unanimité – 66e annexe

38e objet: Premier amendement au budget communal de l'exercice 2003
Gestion financière

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Monsieur VISEUR.
Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, le 38, il s'agit quand même du premier amendement au budget communal de l'exercice 2003, on ne doit pas le laisser passer comme ça sans un tout petit mot de commentaire. Je croyais d'ailleurs qu'il y aurait eu une présentation mais si ce n'est pas le cas, ce n'est pas grave. Il n'y a effectivement pas énormément de matière à intervenir sur cette modification budgétaire. Il n'empêche qu'au total, la diminution des réserves à l'exercice propre, bien sûr, on ne compte pas, mais l'exercice propre est en déficit un peu plus qu'il ne l'était et il y a quand même une diminution des réserves de 1 452 000 EUR, 58 millions de francs belges au total. Donc, ce n'est pas une bonne nouvelle, ça ne va pas dans le sens de l'assainissement puisqu'on "mange" un peu plus les réserves. Alors, dans ce point-là, je voulais relever quand même un des chiffres qui s'y trouve, c'est 217 837 EUR, enfin 8,7 millions de francs belges environ, pour la destruction des immondices que la Ville de Mons porte à l'ISPH. Donc, ce n'est pas du ramassage, c'est la destruction des immondices qui sont portées. Je crois de toute façon qu'il y a une partie

qui est irréductible, notamment pour les marchés, etc. mais peut-être que c'est un poste sur lequel, avec un peu plus de civisme des citoyens, il y aurait moyen de diminuer cette facture et donc on en a parlé en Commission, mais il y a matière là sans doute à communiquer sur ce chiffre de façon à ce que les habitants de Mons sachent que ce genre d'incivilité, c'est quelque chose qui coûte cher et qui coûte cher aux contribuables. S'il s'agit d'une modification budgétaire et même si je l'ai dit, il y a beaucoup de points techniques, il n'empêche que c'est la modification d'un budget que nous n'avons pas voté et donc, en toute logique, nous allons quand même nous abstenir sur ce point-là. Par ailleurs, je voudrais profiter de ce point qui concerne Madame COLINIA, pour rompre cette atmosphère un peu surréaliste qu'il y a maintenant, parce qu'enfin, la Ville et tout autour de l'Hôtel de Ville, bruissent de mille bruits concernant la composition du Collège, l'avenir du Collège, les remplacements qui vont avoir lieu. Et je ne trouverais pas normal que les conseillers réunis aujourd'hui dans cette enceinte politique doivent attendre les journaux de demain matin pour savoir ce que leur assemblée va avoir comme changement. J'aurais souhaité en tout cas pour ma part qu'il y ait une communication du Collège pour nous annoncer les changements qui se préparaient, même si ça devient petit à petit "secret de Polichinelle" il me semble quand même que c'est une espèce de déférence à avoir à notre assemblée, que de dire: "Voilà, ce qui est en train de se préparer comme modification au sein de l'assemblée, au sein du Collège". Donc, je demande s'il est possible qu'un groupe, le groupe que cela concerne ou le Collège fasse une communication là-dessus. Il me semble que se serait intéressant pour tout le monde ici.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Ecoutez, Monsieur VISEUR, c'est un problème qui concerne le MR. Officiellement, le Collège n'a pas été saisi de quelque modification que ce soit jusqu'à présent, mais si le MR veut s'exprimer…

Madame COLINIA, Echevine: Je voudrais d'abord répondre pour la modification budgétaire.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: D'abord, Madame l'Echevine va répondre sur la modification budgétaire et l'ISPH.

Madame COLINIA, Echevine: Donc, nous sommes très conscients du problème des poubelles puisque vous avez souligné vous-même qu'il y a une augmentation. Vous avez ici au sein de l'assemblée, la Présidente de l'ISPH. Lors des Conseils d'administration et des Collèges, c'est un problème qui revient puisque nous nous sommes rendus compte que lorsque nous avons à la taxe du tri des déchets mis le prix des sacs poubelles parce qu'on pensait lutter contre les dépôts sauvages notre idée n'a pas rencontré l'adhésion du public.

Vous devez savoir que dès la première semaine de septembre, l'ISPH en collaboration avec la Ville de Mons et je pense toutes les communes de la CUM, va faire une "semaine propreté" où on va redéfinir ce que l'on peut mettre dans les sacs verts, ce que l'on peut mettre dans les sacs bleus, qu'est-ce qu'un encombrant, parce que dans la tête des gens, encombrant c'est tout ce qui encombre. Et donc, vous retrouvez aussi bien des pneus que l'ISPH ne ramasse pas, que des pots de peinture et des déchets électroniques et électriques. Or, ça l'ISPH ne ramasse pas. Donc, on va refaire une campagne de sensibilisation mais il y a eu les élections, il y a la Ducasse, puis il y a les vacances, mais c'est prévu pour la première semaine de septembre.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Monsieur BEUGNIES.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je voudrais simplement dire ceci, qu'un Collège, comme son nom l'indique a un pouvoir collégial. Et qu'un échevin, pris à titre individuel n'a aucun pouvoir, à part peut-être l'officier d'État Civil qui a un pouvoir d'Officier d'État Civil. Donc, il est tout à fait prématuré de parler de ça. La répartition interne des tâches au sein du Collège se fait d'un commun accord entre les membres du Collège sous l'impulsion du Bourgmestre, c'est donc un problème strictement de répartition interne au sein du Collège. Mais un échevin n'a aucun pouvoir. Donc, il est prématuré de dire quoi que ce soit. Il faut attendre que le Collège se soit réuni et répartisse ou confirme les tâches à l'intérieur et au sein du Collège.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je précise que je ne veux être désobligeant vis-à-vis de personne mais dans la mesure où il y a des conférences de presse qui se font au rez-de-chaussée, je ne trouve pas tout à fait normal que le premier étage, où nous sommes réunis, ne puisse pas être au courant de ce qui apparemment s'est déjà décidé. C'est le sens de l'intervention que je voulais faire et je suis un peu déçu d'une réponse qui est un peu une réponse de Normand, bien sûr, si on veut s'attacher aux textes, on peut toujours se réfugier derrière eux pour ne rien dire mais la réalité tout le monde sait bien que ce n'est pas celle-là.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Ecoutez, moi, officiellement, je n'ai été saisi d'aucune information que ce soit, donc vous comprendrez que je ne peux rien vous dire.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ça ne s'adressait pas à vous!

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Monsieur MILLER, je vous en prie.

Monsieur MILLER, Conseiller: Oui, puisque Monsieur VISEUR a évoqué la conférence de presse et ce qui y a été dit, rien de supplémentaire n'a été dit à cette conférence de presse

quant à la répartition des matières au sein du Collège, etc. La seule chose est que le fait qu'une décision ait été prise au sein de ma formation politique qui me décharge de mes fonctions ministérielles conformément à la loi, puisque j'étais Echevin "empêché", eh bien, je reprends le poste d'Echevin. C'est tout ce qui a été déclaré à la conférence de presse. J'ai dit que j'en avais informé personnellement le Bourgmestre, Elio DI RUPO.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ça, ça me paraît clair et c'est bien ce que je voulais entendre parce que moi je n'étais pas à la conférence de presse, je ne suis pas le seul de cette assemblée et donc il est tout de même normal que notre assemblée soit avisée officiellement de ce qui se passe. Merci, Monsieur MILLER!

L'Assemblée passe au vote sur la modification budgétaire ordinaire n° 1 de l'exercice 2003:

34 OUI: M. MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, Mme AGUS, M. LECOCQ

8 abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 67e annexe

L'Assemblée passe au vote sur la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de l'exercice 2003:

34 OUI: M. MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme JOARLETTE, POURBAIX, Melle THYSBAERT, Mme AGUS, M. LECOCQ

8 abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 68e annexe

39e objet: Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Mons, au Quartier Rachot, cadastrée Mons-1ère Division section H n°s 900K2 et 900L2, d'une contenance respective de 1 are 22 ca et 1 are 28 ca étant les lots 5 et 6. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 69e annexe

40e objet: Cellule foncière. Mons, rue de la Peine Perdue, 14 - aliénation d'un bien (cour) appartenant au domaine privé de la Régie foncière, cadastré sur Mons, 3e Division, section G n° 407 T/pie, d'une contenance mesurée de 10 ca 59 dma. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 70e annexe

41e objet: Rapport d'activité 2002 – comptes 2002 et rapport du Collège des Commissaires de la Régie Communale Autonome « Mons-Capitale » - Approbation. Régie Foncière RCA/RAPPORT ACTIVITE/030512

ADOPTE à l'unanimité – 71e annexe

42e objet: Plan stratégique 2003 de la Régie Communale Autonome. « Mons-Capitale » - Approbation Régie foncière RCA/PLAN STRATÉGIQUE 030512

ADOPTE à l'unanimité – 72e annexe

43e objet: Ancien cinéma « Le Clichy » - reconnaissance du périmètre S.A.E.D. (SOUS RÉSERVE) Urbanisme SAED/MONS/LE CLICHY

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Madame MERCIER, je vous en prie.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, Monsieur le Président. Ma question concerne précisément l'ancien cinéma "Le Clichy" et ce que sa métamorphose va engendrer? Je constate qu'une cour couverte servant d'arrière-cuisine au restaurant "Le Jade de Chine" est nécessaire à la réalisation d'un passage piéton direct entre la cour intérieure de l'Institut d'Architecture et la future salle multimédia. Les négociations d'achat de cette cour sont menées par Monsieur l'Echevin DARVILLE. Je voudrais demander si elles ont vraiment commencé et je voudrais demander aussi si Le Jade de Chine accepte de se dessaisir de cette cour intérieure? C'est vrai qu'on aimerait bien que ce chancre de la rue d'Havré fasse place le plus vite possible à une salle multimédia. Merci.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Monsieur DARVILLE.

Monsieur DARVILLE, Echevin: Voilà, donc, Madame MERCIER, je suis heureux que vous soyez du même avis que moi et que cette ruine doit disparaître de la rue d'Havré. Donc, on s'est attelé à ce dossier excessivement important, non seulement pour nous, pour la Ville, mais aussi pour l'École d'Architecture, puisque vous savez que j'ambitionne là de faire un auditoire pour l'École d'Architecture, ce qui manque cruellement à cette école. Alors, nous avons été faire des relevés avec le géomètre. Le géomètre a établi un rapport précis. Ce rapport, nous avons été le soumettre à la gérante du restaurant et pas plus tard

que la semaine prochaine, elle va nous donner sa réponse qui sera positive ou négative. Mais nous suivons vraiment ce dossier de très près et nous avons vraiment besoin de cette cour à l'arrière qui ne ressemble à rien du tout pour le restaurant. En fait, il s'agit d'un échange de propriété où on donne un petit espace qui servait pour les toilettes, pour les utilités du cinéma en échange de cette cour qui est à l'arrière, mais bon, il faut bien sûr l'aval du propriétaire de ce restaurant. Donc, nous attendons une réponse mais il semblerait qu'elle devrait être positive.

Madame MERCIER, Conseillère: Merci, Monsieur l'Echevin.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Voilà, nous pouvons voter le point, alors? Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 73e annexe

44e objet: Formations en cours de carrière. Emplois de promotion et de sélection. 8e 1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 74e annexe

45e objet: Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier scolaire pour l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports de la Ville de Mons. Approbation du projet. 8e 2e 1548/2.5

ADOPTE à l'unanimité – 75e annexe

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Alors nous allons passer à la question de Monsieur MARTIN. Monsieur MARTIN, je vous en prie.

Monsieur MARTIN, Conseiller: Merci, Monsieur le Président. Ma question porte en fait sur la technique du Cross Boarder Leasing, qui est en fait une technique différente de celle que j'évoquais dans mon texte écrit. J'espère que Madame l'Echevine voudra bien m'en excuser. Il s'agit en fait de l'utilisation d'une disposition du droit fiscal américain, permettant d'optimaliser des investissements réalisés en dehors des États-Unis par l'octroi d'un avantage fiscal et notamment sur les amortissements de ces investissements. Alors, donc, concrètement par la distinction opérée entre propriété économique et juridique d'un bien, si la Ville de Mons suivant l'exemple de la Ville de Leuven en Flandre, concédait par exemple son réseau d'égouttage à une société liée fiscalement aux Etats-Unis, elles pourraient se partager, donc la société et la Ville, la réduction fiscale obtenue et celle-ci pourrait porter sur des montants considérables de plusieurs centaines de millions de francs potentiels. Alors, la concession ainsi réalisée pourrait être immédiatement retournée par la Ville pour une durée plus limitée avec une option de reprise qui permettrait à la Ville de rester propriétaire du bien tout en bénéficiant de l'avantage fiscal. Est-ce que la Ville ne

pourrait pas, comme Leuven l'a fait en Flandre, essayer d'envisager de rentrer dans ce type de disposition qui pourrait lui être très bénéfique?

Madame COLINIA, Echevine: En fait, le Cross Boarder Leasing, ce n'est pas du tout une technique nouvelle, puisqu'elle existe depuis une dizaine d'années mais jusque maintenant elle était pratiquée dans le secteur privé. A titre d'exemple, j'ai bien expliqué à l'ensemble des conseillers ce qu'était le Cross Boarder Leasing parce que comme l'a pressenti le Conseiller MARTIN, la Ville de Mons a vraisemblablement une mesure financière "One Shot" à gagner. Donc, Electrabel en 2000 a concédé ses droits d'utilisation. Donc, qu'est-ce que le Cross Boarder Leasing? C'est en fait une concession des droits d'utilisation, pas une concession du patrimoine. Donc, Electrabel, je vais vous expliquer ça plus en détail, en 2000 a concédé ses droits d'utilisation pour 200 millions d'euros pour ses capacités de production. La même chose, la SNCB, pour la ligne TGV et le Terminal ferroviaire. Aux Pays-Bas et en Allemagne, ils ont cédé leurs droits de concession de tout ce qui est Poste. Et je vous passe un certain nombre de choses. Leuven et Sint-Niklaas, eux, ont donné leurs réseaux d'égouts. Alors, quel est l'objectif de cette méthode? C'est d'optimaliser les avantages financiers que peut produire un régime fiscal. Donc, qu'est-ce qu'il se passe? Les investisseurs américains, s'ils investissent chez des étrangers, donc ici, en l'occurrence chez des Belges, peuvent bénéficier d'un avantage fiscal. Alors, pour faire simple, ils vont acheter notre réseau d'égouttage (enfin, ils ne l'achètent pas, c'est un transfert de concession, ce n'est pas un transfert de patrimoine) disons, 100 millions parce qu'il faut une mise de base et celle-ci doit être de 4 milliards d'anciens francs. Donc, il faut actuellement dans les communes et c'est pour ça qu'en Belgique vous ne voyez que le réseau d'égouttage, il faut qu'il y ait cette mise de base. J'y reviendrai pour l'égouttage à Mons après. L'investisseur américain achète les droits de concession de ce réseau d'égouttage, disons 100 millions. C'est mis sur un compte bloqué pour les Américains et bloqué pour les Belges. Ils achètent ça sur une concession qui va de 50 à 99 ans. Mais nous, nous nous engageons à rembourser sur une plus courte période, par exemple 25 ans. Mais le remboursement atteindrait 95 millions par tranche annuelle. Et au bout de cette tranche de remboursement, nous prendrions les 5 millions qu'il reste, nous déduirions les frais juridiques et ce serait une mesure "One Shot" qui serait imputée sur le budget. Je ne sais pas encore vous dire si c'est à l'ordinaire ou à l'extraordinaire. Alors, pourquoi ne vous l'ai-je pas proposé et le Collège ne vous l'a-t-il pas proposé au Conseil communal? Le dossier est monté environ depuis 6 mois, la Région flamande a déjà donné son accord et il y a une trentaine de villes flamandes dont Sint-Niklaas et Leuven qui l'ont fait, mais nous, nous

n'avons toujours pas l'accord de principe de la Tutelle wallonne. J'ai téléphoné au Cabinet de Charles MICHEL tout à l'heure, qui m'a dit qu'avant la fin du mois de juin, vraisemblablement il donnerait un accord de principe mais cet accord de principe serait assorti d'une deuxième décision qui serait au cas par cas, donc un peu comme le budget. Donc, ce n'est pas parce qu'ils vont accepter à Liège et vous allez me dire que vendredi ou samedi sur les ondes de la RTBF on a vu justement ce reportage à Liège sur ce qu'ils vont décider sur le principe, pas sur la vente de l'égouttage. Alors, à Mons, qu'est-ce que cela pourrait rapporter? Eh bien, si nous avons 600 km de voiries, c'est à l'étude mais on ne doit pas être loin de 600 km de voiries, nous pourrions avoir une valeur de 6 milliards de francs belges. Mais il y a la valeur comptable, donc, ce que ça nous vaut, mais évidemment nous allons monter le dossier sur la valeur d'expertise puisque pour l'ensemble des conseillers – j'explique toujours en fonction de ce que je comprends – vous achetez une maison aujourd'hui, c'est la valeur comptable, vous l'expertisez 10 ans après, elle a une plus value. Donc, il y a aussi là tout un montage de dossier entre la valeur comptable et la valeur d'expertise. Très prochainement, je vais le proposer au Collège qui statuera et qui le proposera au Conseil communal mais l'investisseur jouit d'avantages fiscaux chaque année pendant la période d'amortissement et nous, la Ville, on reçoit une mesure "One Shot" à la conclusion de l'accord.

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Voilà! Monsieur VISEUR.

Ce n'est peut-être pas la pratique de poser des questions sur des questions mais pour la clarification, c'est un avantage fiscal belge ou américain?

Madame COLINIA, Echevine: Américain!

Monsieur VISEUR, Conseiller: C'est bien fait pour eux alors!

Madame COLINIA, Echevine: Je voulais quand même préciser à Monsieur VISEUR et à l'ensemble des conseillers que notre mesure "One Shot" c'est de 3 à 7 % de la totalité. On n'aura pas 6 milliards de francs belges! On aura 3 à 7 % de cette valeur!

Monsieur CARPENTIER, Echevin-Président: Alors, nous passons au huis clos. Je remercie la presse de sa présence.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents
Sont absents: MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, Mme ISAAC

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
46e objet: ADMINISTRATION CENTRALE.
Démission honorable d'une Employée d'Administration 1e 3635

ADOPTE – 76e annexe

47e objet: PERSONNEL D'ENTRETIEN.
Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
a) Démission honorable d'une Technicienne de Surface 1e 3456

ADOPTE – 77e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
b) Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une technicienne de surface. 1e 4778

ADOPTE – 78e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
c) Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une Technicienne de Surface 1e 4351

ADOPTE – 79e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
48e objet: PERSONNEL OUVRIER.
Démission honorable d'un ouvrier qualifié 1e 3722

ADOPTE – 80e annexe

49e objet: AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI
Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
a) Prorogation d'une interruption de carrière complète accordée à un Commis - dactylographe. 1e 10967.6

ADOPTE – 81e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
b) Prorogation d'une interruption de carrière complète accordée à une Technicienne de Surface 1e 11886.4

ADOPTE – 82e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
c) Modification de la durée d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 accordée à un Rédacteur 1e 10994.2

ADOPTE – 83e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
d) Adoption des conventions de mise à disposition des agents A.P.E. (ex A.C.S.) à l'A.S.B.L. «Le manège mons» 1e 2864 sd

ADOPTE – 84e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Adoption d'une convention de mise à disposition d'un ouvrier semi-qualifié B au R.A.E.C. 1e 12416

ADOPTE – 85e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Adoption d'une convention de mise à disposition d'une graduée en tourisme à l'A.S.B.L. Office du Tourisme 1e 12413

ADOPTE – 86e annexe

50e objet: SERVICE INCENDIE.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'un Sapeur-Pompier Professionnel Chauffeur Stagiaire 1e 12185

ADOPTE – 87e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Démission honorable d'un Sapeur-Pompier Professionnel Chauffeur 1e 4031

ADOPTE – 88e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Démission honorable d'un Sapeur-Pompier Professionnel Chauffeur 1e 4032

ADOPTE – 89e annexe

51e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8e/1e 3180/3034/3188/3033/3258/3191/3332/3260/3316

ADOPTE – 90e à 98e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires 8e/1e 3279/3314/3260/3283/3284/3306

ADOPTE – 99e à 105e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e 1e 3336

ADOPTE – 106e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8e 1e 6769

ADOPTE – 107e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
e) Mise en disponibilité pour maladie d'un instituteur primaire définitif. 8e 1e 5976

ADOPTE – 108e annexe

52e objet: ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS
Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
a) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 2e 8419

ADOPTE – 109e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
b) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 8331

ADOPTE – 110e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
c) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice. 8e 2e 6376

ADOPTE – 111e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
d) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques. 8e 2e 5836

ADOPTE – 112e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
e) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 6933

ADOPTE – 113e annexe

53e objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE
Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
a) Prolongation de la désignation de deux professeurs de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e 3315/3228

ADOPTE – 114e et 115e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
b) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur de diction/déclamation, à titre définitif, en vue d'exercer une fonction à titre temporaire dans l'enseignement artistique supérieur. 8e 3e 7459

ADOPTE – 116e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Démission d'un professeur de guitare, à titre définitif, suite à l'acceptation de la mutation de nomination vers un autre pouvoir organisateur. 8e 3e 7458

ADOPTE – 117e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
d) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur de formation musicale, à titre définitif, en vue d'exercer une fonction de promotion dans un autre pouvoir organisateur. 8e 3e 7439

ADOPTE – 118e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
e) Désignation de deux professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e 3186/3288

ADOPTE – 119e et 120e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
f) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur de diction-déclamation et d'art dramatique. 8e 3e 7944

ADOPTE – 121e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
g) Désignation de deux professeurs de diction/déclamation et d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e 3044/3337

ADOPTE – 122e et 123e annexes

54e objet ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE
Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e 2e 8433

ADOPTE – 124e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
b) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux. 8e 2e 8293

ADOPTE – 125e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e 2e 8414

ADOPTE – 126e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e 2e 8413

ADOPTE – 127e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
e) Récapitulatif des prestations d'une chargée de cours généraux et techniques. 8e 2e 8294

ADOPTE – 128e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8226

ADOPTE – 129e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
g) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8423

ADOPTE – 130e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
h) Récapitulatif des prestations d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8309

ADOPTE – 131e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
i) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e 2e 8424

ADOPTE – 132e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8346

ADOPTE – 133e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
k) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e 2e 8388

ADOPTE – 134e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
l) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 7931

ADOPTE – 135e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
m) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e 2e 7057

ADOPTE – 136e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
n) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e 2e 5749

ADOPTE – 137e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
o) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8037

ADOPTE – 138e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
p) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours spéciaux. 8e 2e 7699A

ADOPTE – 139e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
q) Récapitulatif des prestations d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 7438

ADOPTE – 140e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
r) Récapitulatif des prestations d'une chargée de cours spéciaux. 8e 2e 7039

ADOPTE – 141e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
s) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8148

ADOPTE – 142e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
t) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps. 8e 2e 8371

ADOPTE – 143e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
u) Rectificatif de l'article 1er d'une délibération portant extension d'attributions d'une chargée de cours (erreur matérielle dans la date de naissance). 8e 2e 7699

ADOPTE – 144e annexe

M. l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote
Par 41 suffrages sur 41 votesvalables,
v) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice à temps plein. 8e 2e 8414A

ADOPTE – 145e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
55e objet: CRÈCHES COMMUNALES
Interruption de carrière à mi-temps d'une puéricultrice. 1e 4122

ADOPTE – 146e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi

du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2003.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:
Le Secrétaire communal, L'Echevin-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE. Jean-Claude CARPENTIER.

==========